

Montréal, lundi 24 août 2020

École François-de-Laval et annexe.

Guide pour réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante

(THIS DOCUMENT WILL BE AVAILABLE IN ENGLISH SOON ON OUR WEB SITE)

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

L'école à temps plein

Nos élèves fréquenteront l'école à temps plein du lundi au vendredi.

La rentrée scolaire a lieu le jeudi 27 août pour tous les élèves SAUF les élèves des classes d'accueil primaire qui eux, débiteront le vendredi 28 août (voir les informations un peu plus loin).

(All regular classes and kindergarden classes (regular and welcome class) will begin on the 27th of august, BUT WELCOME CLASSES GRADE 1 TO 6 WILL START ON THE 28TH).

Ce sera une journée régulière de classe. (Voir l'horaire plus loin)

Comme indiqué dans notre courriel de vendredi, veuillez noter que le 1^{er} jour de classe (jeudi 27 août) le service de garde SERA FERMÉ AVANT ET APRÈS LA CLASSE, mais le service de dîner sera fonctionnel.

De leur côté, les élèves de la maternelle (régulière et la maternelle d'accueil) vivront le début de leur rentrée progressive à la maternelle le jeudi 27 août. Toutes les informations relatives ont été envoyées aux parents via le courriel qu'ils ont fourni lors de l'inscription de leur enfant. Si vous êtes les parents d'un enfant de maternelle et que vous n'avez pas reçu cette information, merci de communiquer avec le secrétariat de l'école. De plus, soyez assurés que les enseignants communiqueront avec vous entre lundi et mercredi.

Comment se passera la rentrée cette année pour les élèves du primaire ?

En raison des contraintes relatives aux rassemblements en contexte de COVID-19 et des éléments suivants :

- Considérant la taille de notre école;
- Le nombre d'élèves;
- La cour d'école actuellement réduite de plus de 50 % de sa superficie habituelle;
- Les règles de distanciation en vigueur,

nous ne pouvons pas faire une rentrée comme nous en avons l'habitude. Nous comptons sur votre collaboration et votre compréhension pour respecter les consignes contenues dans ce document. De plus, nous vous demandons de les expliquer à votre enfant et de lui rappeler pourquoi nous devons procéder de cette façon. *En respectant ensemble les règles, on contribue tous à rester en santé.* Cela l'aidera à se conformer aux nouvelles règles mises en place.

Afin que votre enfant sache où se rendre, les enseignants communiqueront avec les familles de leurs élèves, entre le 24 et 26 août.

Lors de l'appel téléphonique ou dans un courriel qui suivra, les renseignements suivants vous seront transmis :

- Le nom de l'enseignant;
- Le numéro du groupe;
- Le numéro du local de classe et l'étage;
- L'immeuble (annexe ou pavillon principal)

Nous vous demanderons de noter ses informations sur un petit papier et de vous assurer que votre enfant aura cette information en main lors de son arrivée à l'école.

Si votre enfant est nouveau à notre école, du personnel sera disponible pour l'accueillir et le guider. Il n'aura qu'à se rendre à la table identifiée par un ? qui sera située entre les 2 immeubles, rue Bois de Boulogne.

Pour les élèves de 1^{re} année et de 2^e année.

Les 27 et 28 août, les élèves pourront être accompagnés **d'un seul adulte (ou frère/sœur plus grand. Ex. : 5^e année)**

Entre 7 h45 et 8 h 15, en respectant la distanciation avec les autres familles, les élèves de 1^{er} et de 2^e année (et leur accompagnateur) pourront aller retrouver leur enseignant.e

Les enseignants seront répartis dans la cour de l'annexe (accessible entre les 2 immeubles et par la rue Salaberry). Chaque enseignant aura prévu une grande affiche sur laquelle sera indiqué le numéro du groupe. Dès que l'enfant aura trouvé son enseignant.e et que l'enseignant.e aura coché l'arrivée de l'élève sur sa liste, l'accompagnateur devra quitter, afin de nous permettre de respecter les règles de rassemblement. Informez votre enfant à l'avance du déroulement des choses. Cela l'aidera à anticiper les événements.

Pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année.

Entre 7 :50 et 8 :15* (1^{er} jour seulement), **en respectant la distanciation de 2m**, les élèves pourront se rendre directement à leur nouveau local de classe. Les enseignants les y attendront. (à partir du 28 août: entrée entre 7 :50 et 8 :00)

SVP noter pour les déplacements dans l'école, le port du masque est requis pour les élèves de de 5^e et 6^e années, et suggéré pour les autres.

Du personnel sera disponible aux portes d'entrée et dans l'école pour guider les élèves au besoin.

Pour le pavillon principal : (les groupes seront indiqués aux portes extérieures)

Les élèves de 4A (ainsi que les élèves de 2B et 2E à partir du 31 août) entreront par la porte située au bout du modulaire, près du boisé.

Les élèves de 4C (ainsi que ceux de 2C, 2D, 2F, 2G à partir du 31 août) entreront par la porte située à l'extrémité sud du gymnase.

Les élèves de 4E, 5A, 5B 5C, 5D, 5E, 6C, 6E entreront par la porte centre-sud.

Les élèves de 4B, 4D, 5F 6A, 6B, 60(AC2, AC3, à partir du 31 août) entreront par la porte centre-nord.

Pour l'annexe : (les groupes seront indiqués aux portes extérieures)

Les élèves de 3A, 3B, 3C, 3D (ainsi que ceux de 101, 103, 104 à partir du 31 août) entreront par la porte du centre, à côté du gymnase

Les élèves de 3E, 1A, 1B, 1C, 1D, 1E, 1F, 10-20 entreront par la porte du bout entre les 2 écoles.

Nous le répétons :

Seuls les parents des élèves de maternelle, 1^{re} année et 2^e année pourront accompagner leur enfant à la rencontre de son enseignant.e. **et ce les 27 et 28 août seulement.**

Les parents des élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année ne pourront pas accéder à la cour d'école.

Fonctionnement général de l'école

Organisation des classes

L'organisation scolaire et la composition des groupes relèvent du personnel de l'école. En fin d'année, les enseignants se rassemblent pour composer des groupes **comparables** en tenant compte des caractéristiques des élèves. Ainsi tous les groupes sont formés d'élèves forts, moyens ou plus fragiles, d'élèves calmes et d'élèves agités, de garçons et de filles. Les groupes sont ensuite pigés au hasard.

Toutefois, il est possible que de plus nombreux élèves se présentent ou au contraire que certains de ceux que nous avons prévu accueillir aient omis de nous aviser de leur départ. Cela pourrait nous contraindre à ouvrir ou fermer des classes, à déplacer des élèves d'une classe à une autre le 2^e jour de classe et même, de façon excessivement rare à déplacer des élèves vers d'autres écoles de notre quartier si la capacité d'accueil et/ou le nombre de groupes de notre école varient (se référer à la politique d'admission du CSSDM).

La vie en société implique de devoir rencontrer de nouvelles personnes et s'adapter à des personnalités plus ou moins faciles, etc. *Notez donc qu'aucune demande de changement de classe ne sera acceptée par la direction.*

Au moment d'écrire ces informations, nous prévoyons que notre école accueillera les groupes suivants :

FDL	FDLA
8 maternelles régulières	6 groupes de 1 ^{re} année
6 groupes de 2 ^e année	1 groupe combiné 1 ^{re} / 2 ^e année *
5 groupes de 4 ^e année	5 groupes de 3 ^e année
6 groupes de 5 ^e année	2 maternelles d'accueil
5 groupes de 6 ^e année	3 classes d'accueil
2 classes d'accueil	

* Des classes combinées sont formées lorsque le nombre d'élèves des niveaux concernés dépasse la capacité des classes sans justifier l'ouverture d'un autre groupe de ce niveau. Les élèves qui sont dans ces classes ont été choisis par les enseignants en fonction de leur tempérament et de ce que nous connaissons d'eux.

Horaire du primaire

7h50 à 8h00 : **Entrée libre** en respectant la distanciation (tel que décrit dans l'entrée du 27 août)*
8h00 à 11h35 : Temps d'enseignement (récréation à l'extérieur sauf si pluie ou grand froid)
11h35 à 12h52: Dîner (les élèves qui dînent à l'école vont jouer dehors sauf si pluie ou grand froid)
12h52 à 13h00: Entrée libre des élèves qui sont allés manger à la maison.
13h00 à 15h08: Temps d'enseignement (récréation à l'extérieur sauf si pluie ou grand froid)
* Les élèves de 1^{re} et 2^e année entreront aussi en entrée libre à compter du 31 août.

Horaire régulier du préscolaire

8h55 à 11h28 : Temps de classe
11h28 à 12h50 : Dîner (les élèves qui dînent à l'école vont jouer dehors sauf si pluie ou grand froid)
12h50 à 15h05 : Temps de classe

Départ en fin de journée

Il est interdit aux parents d'entrer dans la cour de l'école **sauf pour 1 parent par élève pour les élèves de 1^{re} année les 27-28 et 31 août.**

Les élèves transportés sont rassemblés par autobus dans la cour de l'école avant l'embarquement guidé par les enseignants.

Les élèves marcheurs ou ceux que les parents viennent chercher doivent aller retrouver leur parent aux portes de la cour. (SVP créer une routine avec votre enfant et vous entendre sur la porte de cour où vous viendrez, toujours le même endroit le cas échéant)

Les frères et sœurs qui doivent se retrouver avant de quitter se rejoignent sur les bancs de ciment dans la cour de l'annexe.

Tous les élèves doivent quitter sans tarder. Il y a une surveillance jusqu'à 15h25. Les élèves qui seraient encore présents sur la cour à ce moment sont raccompagnés au secrétariat de leur immeuble.

Accueil des nouveaux élèves du préscolaire et des classes d'accueil

L'entrée en maternelle ou en classe d'accueil représente une étape importante pour les enfants. En cette période de pandémie de COVID-19, plusieurs d'entre vous n'ont pas eu la possibilité de visiter notre école avant que votre enfant entame cette belle transition vers le monde scolaire. Sachez que tous nos élèves seront accueillis avec bienveillance et que nous mettons tout en œuvre pour leur assurer un environnement stimulant et sécuritaire. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à visiter <https://francois-de-laval.csdm.ca/> qui représente une belle vitrine sur notre dynamique communauté éducative.

Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Aidez-nous à garder notre école en santé : Si votre enfant présente des symptômes qui peuvent s'apparenter à ceux de la COVID, **gardez-le à la maison, consultez l'avis [Pour un retour sécuritaire à](#)**

[l'école, on reste vigilant pour éviter la propagation](#). Informez-nous de l'évolution de la situation. (via le courriel de l'école ou un appel au secrétariat)

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école.
- **L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. (Pleine à l'arrivée)**
- Notre école ne disposant pas de suffisamment de toilettes à proximité des entrées du bâtiment pour le lavage des mains dans un temps restreint, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves.

Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.

- De plus, des solutions hydroalcooliques, des lavabos d'appoints, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Les déplacements seront limités, adaptés et encadrés. Il est recommandé d'éviter les contacts. Du marquage au sol permet de visualiser la distance à respecter lors des déplacements individuels.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.
- **Pour le personnel** : Le couvre-visage est obligatoire en tout temps lors des déplacements hors des salles de classe.
 - Au préscolaire (maternelle 5 ans), le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
 - Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
 - De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.

Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^e année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1^{re} jusqu'à la 4^e année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Consultez [port du couvre-visage](#) pour des informations concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée. Ainsi, les élèves ne pourront pas utiliser le matériel pédagogique ou les jeux communs à la classe : ils devront, autant que possible, manipuler leurs objets personnels.

Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de [nouvelles orientations concernant le transport scolaire](#). Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l'offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, il est demandé aux parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d'élèves devant être transportés. Aussi, il est important que les parents qui n'utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder.

Dîner à l'école (DÈS LE JEUDI 27 AOÛT)

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique.

Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes au service de garde.

Le service de traiteur (*débutera le 8 septembre, des informations suivront*) sera disponible et de strictes mesures sanitaires seront mises en place.

Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera possible de le faire, mais les dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur. L'accès aux modules de jeux sera permis.

Fonctionnement du service de garde (FERMÉ LE 27 AOÛT. SEUL LE SERVICE DE DINER SERA OFFERT.)

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.

ATTENTION COLLATION : Vous devrez prévoir une collation (idéalement sans allergène) pour votre enfant qui fréquente le service de garde après la classe puisqu'elle ne sera plus fournie par le service de garde.

Afin de réduire les risques liés à la mixité des groupes-classes, un guide d'accompagnement a été conçu par le CSSDM et propose, entre autres, différentes alternatives d'organisation. Par exemple, une programmation d'activités permettant à l'éducateur de bien préparer l'environnement et d'accueillir plus d'un groupe-classe dans le respect des mesures de distanciation physique.

Les élèves fréquenteront le service de garde dans l'immeuble où est leur classe. Il n'y aura pas de déplacement des élèves d'un immeuble à l'autre le matin ni en fin de journée. Les parents devront donc venir reconduire et chercher l'enfant dans l'immeuble qu'il fréquente.

Lors de l'arrivée des enfants au service de garde le matin, un employé du service de garde accueillera les enfants qui devront idéalement dire au revoir à leur parent à la porte et entrer seuls. Nous invitons les parents à ne pas dépasser le vestibule et à toujours respecter la distanciation.

Lors du départ le soir, un employé accueillera les parents à la porte. Le parent nommera son enfant et devra attendre dans le vestibule si l'espace le permet ou **à l'extérieur de l'école**, en cas d'affluence, en distanciation des autres parents, que son enfant vienne le rejoindre.

Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible. UN BILLET MÉDICAL JUSTIFIANT L'EXEMPTION DE VOTRE ENFANT POUR UNE CONDITION DE VULNÉRABILITÉ PARTICULIÈRE ASSOCIÉE À LA COVID-19 POUR LA SANTÉ EST REQUIS.**

Une marche à suivre claire en cas d'éclosion

Les autorités de santé publique ont produit une [marche à suivre claire](#) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'éclosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM. Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du [Guide autosoins pour la maladie à coronavirus](#) pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus). Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).

Un nouveau service pour les paiements

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés prochainement. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

CHANTIERS : Travaux à l'école et aux environs.

Malgré le travail acharné des équipes de construction, les travaux d'embellissement de la cour du pavillon principal ne seront pas terminés pour la rentrée scolaire. L'accès situé complètement au nord du pavillon principal, près du stationnement, sera donc fermé pour encore quelques semaines. **L'accès à la cour se fera donc entre les 2 immeubles et par la rue de la Salaberry, à l'extrémité ouest de l'annexe.**

De plus, depuis plusieurs années, nous travaillons avec la ville de Montréal et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour sécuriser les rues aux abords de l'école. Nos démarches ont porté fruit et des travaux d'ajouts de saillies sont en cours dans les rues à proximité de l'école.

Dans les 2 cas, des signaleurs sont sur place pour assurer la sécurité des piétons. Toutefois, si vous venez conduire votre enfant à l'école, il est possible que la circulation automobile soit compliquée. Nous vous encourageons donc à venir à pied à l'école ou à vous stationner plus loin en respectant les entrées privées et à franchir les derniers pâtés de maisons à pied.

Mesures prises par le CSSDM afin d'assurer la sécurité lors des travaux de chantier en cohabitation ou lors de visite de firmes externes

Le Service des ressources matérielles (SRM) du CSSDM a créé un comité COVID-19 en lien avec les travaux dans nos établissements. Ce dernier informe les chargés de projet, les entrepreneurs et les firmes externes sur les mesures de prévention que doivent respecter les travailleurs œuvrant dans leurs équipes respectives.

Ces mesures sont mises à jour régulièrement et suivent les lignes directrices de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Elles incluent notamment les mesures de distanciation sociale de deux mètres et les mesures permettant de réduire le risque de contamination de la COVID-19, telles que le nettoyage des mains, le respect de l'étiquette respiratoire et la désinfection à la fin du chantier. D'ailleurs, afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers sera maintenue par les professionnels mandatés sur le projet. Notez que les mesures récemment prises par le ministère de l'Éducation ont été aussi prises en compte dans l'émission de ces directives, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage dans les zones occupées par les usagers.

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. J'en profite pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

En toute collaboration,

Lucie Charette
Directrice

Ps: This document and an English version will be available as soon as possible on our web site.